



Réf : MC/MS – 264

*Lettre ouverte à Rémy Pflimlin
PDG de France télévisions*

**Monsieur Rémy PFLIMLIN
Président Directeur Général
de France télévisions**

7, esplanade Henri de France
75907 PARIS cedex 15

Paris, le 21 octobre 2010

Monsieur le Président Directeur Général,

Le mercredi 20 octobre en fin de matinée le délégué syndical CGT de France 3 Ile de France à Vanves a été violemment agressé par le Délégué régional de l'antenne de proximité.

Alors que notre camarade et d'autres salariés se présentaient devant le plateau, les uns pour travailler, l'autre pour vérifier si la direction respectait les modalités du droit de grève dans le cadre de l'exercice de son mandat syndical, notre camarade et les salariés se sont vus interdire l'accès du plateau par le Délégué régional de l'antenne de proximité ; ce dernier se postant à l'entrée du plateau et faisant barrage de son corps.

Aggravation de cette atteinte à l'exercice du mandat d'un délégué syndical, le Délégué régional à l'antenne de proximité a lancé un violent coup de pied sur le tibia de notre camarade et l'a violemment poussé pour le faire tomber ; seule l'intervention de salariés témoins de cette agression a évité sa chute.

Cette version des faits a été rapportée par un de ces salariés lors de l'entrevue, tenue ce matin à notre demande, entre une délégation de la CGT composée des responsables du SNRT CGT et du SNJ CGT de Vanves, accompagnée de Jean-François Téaldi Délégué Syndical Central de la CGT France télévisions, et la direction du Pôle Nord-Ouest comprenant Patrick Visonneau Directeur du Pôle, Olivier Godard DRH et Marc Meimon, Directeur de pôle adjoint.

Après avoir entendu le témoignage du salarié présent aux côtés de notre délégué syndical, témoignage qui sera d'ailleurs joint à la plainte en justice déposée par notre camarade agressé, la délégation de la CGT s'est déclarée outrée par le Communiqué « *Flash info* » de la Direction du Pôle Nord-Ouest, signé de Patrick Visonneau, diffusé mercredi 20 octobre en fin d'après midi à tous les salariés sur « *Monespace France télévisions* ».

Dans ce communiqué, la direction avance des allégations mensongères au regard des nombreux témoignages recueillis ce matin à Vanves, affirmant que notre « *responsable syndical* » aurait « *tenté d'interdire le plateau aux salariés* », « *agressé physiquement le cadre de direction de l'antenne* » et « *proféré des menaces verbales* ».

.../...

Ce que démentent les salariés rencontrés ce matin par notre délégation et dont ils sont prêts à témoigner.

Bien plus, dans son communiqué le Directeur du Pôle parle de « mensonges et de contre-vérités concernant ces faits avérés » parlant d'un « climat d'intimidation et de harcèlement contre la grande majorité des salariés et de l'encadrement ».

Au-delà du fait que M. Visonneau n'était pas présent hier à Vanves, mais tenait un CHSCT à Nantes, cette évocation des faits est mensongère au regard des nombreux témoignages de salariés présents lors de ces faits que le Directeur de pôle n'a aucunement auditionnés.

Ce communiqué semble annoncer la volonté de la Direction d'instruire un procès contre notre délégué syndical, animateur de la grève qui dure depuis plus d'une semaine sans aucune négociation, en vue de prendre une sanction.

Il accuse de plus la CGT, sans la nommer mais seule dans la grève, de mensonge et de harcèlement, pour dédouaner les agissements coupables d'un cadre de direction.

Comme nous l'avons dit ce matin à M. Visonneau, cette prise de position unilatérale, publique et mensongère jette un discrédit total sur son auteur qui jette de l'huile sur le feu au lieu d'apaiser le climat. Il met gravement en cause notre syndicat et notre délégué syndical à Vanves.

La CGT vous demande la mise à pied à titre conservatoire du Délégué régional de l'antenne de proximité, des excuses publiques et un démenti publié dans Monespace comme le communiqué de la direction du 20 octobre 2010.

La CGT saisit ce jour le CHSCT pour enquête et se portera partie civile dans l'action en justice contre l'agresseur. Nous vous rappelons en effet que la Direction est comptable de l'intégrité physique des salariés.

Vu également le ton du communiqué de la Direction, nous vous prévenons que toute action intentée contre notre délégué syndical verra en réponse un préavis de grève national sur France télévisions pour atteinte aux libertés syndicales.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations distinguées.

Pour le SNRT-CGT
France télévisions



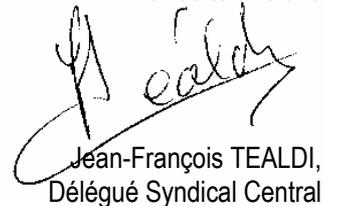
Marc CHAUVELOT,
Délégué Syndical Central

Pour l'UCSA-CGT
France télévisions



Sophie AROUET,
Déléguée Syndicale Centrale

Pour le SNJ-CGT
France télévisions



Jean-François TEALDI,
Délégué Syndical Central